



# MISE EN SERVICE DE ORBUS 2000 AU SENEGAL (DOSSIER DE PRESSE)

Version 1.0

Novembre 2003



## SOMMAIRE

<b><i>HISTORIQUE ET CONTEXTE</i></b> _____	<b>4</b>
<b>A - PRESENTATION DU GIE GAINDE 2000</b> _____	<b>4</b>
<b>B - MISSION DU GIE</b> _____	<b>4</b>
<b>C - PARTENAIRES DU GIE :</b> _____	<b>5</b>
<b>D - EXPERTISE DU GIE GAINDE 2000</b> _____	<b>5</b>
<b><i>I/ - DESCRIPTION DU RESEAU ORBUS 2000</i></b> _____	<b>6</b>
<b><i>II/- DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS</i></b> _____	<b>8</b>
<b><i>IV/ - POLITIQUE DE DISTRIBUTION</i></b> _____	<b>8</b>
<b><i>V/ - MODE OPERATOIRE</i></b> _____	<b>9</b>
<b><i>V/ - SYNOPTIQUE ORGANISATION COMMERCIALE</i></b> _____	<b>12</b>
<b><i>VI/ - SYNOPTIQUE PROCESSUS ET MODE OPERATOIRE</i></b> _____	<b>13</b>
<b>A – INSCRIPTION</b> _____	<b>13</b>
<b>B – FONCTIONNEMENT</b> _____	<b>14</b>

## **HISTORIQUE ET CONTEXTE**

### **A - PRESENTATION DU GIE GAINDE 2000**

Le GIE GAINDE 2000 a été mis en place par le Comité de Gestion de la Prestation Informatique Douanière (CGPID) en juin 2002. Son capital qui est de 100 millions de FCFA (150.000 euros) est détenu à 80% par le CGPID, 12% par Xconsult et 8% par la société IDEE. Les deux sociétés partenaires du CGPID ont été choisies pour leur implication dans le développement de GAINDE 2000.

Le financement du GIE GAINDE 2000 est assuré par les prestations qu'il effectue pour le compte du CGPID dans le cadre du développement, du déploiement et de l'exploitation de l'application GAINDE 2000, mais aussi par les prestations à l'endroit des usagers et la promotion internationale du logiciel GAINDE 2000.

L'effectif permanent du GIE GAINDE 2000 est de 24 personnes auxquels s'ajoute une vingtaine d'experts de la DSID (Direction des Systèmes Informatiques Douaniers) et des sociétés associées (X consult et IDEE informatique)

Le Logiciel GAINDE 2000 est composé, d'une part de la version 2000 de GAINDE (système informatique de la Douane) et d'autre part de ORBUS 2000 (système de collecte électronique des documents du commerce extérieur).

La gestion du projet ORBUS 2000 a été transféré à la Douane depuis début 2002 à travers une convention signée entre le Ministre chargé du Commerce et le Ministre chargé du Budget.

### **B - MISSION DU GIE**

Le Groupement d'intérêt Economique a pour objet l'exploitation technique et commerciale du produit GAINDE 2000. Les objectifs spécifiques suivants lui sont assignés dans ses statuts :

- Assurer le déploiement du produit GAINDE 2000,
- Doter le produit d'un label normalisé qui en garantit la fiabilité et la crédibilité sur le plan international,
- Conduire les actions de « standardisation » du produit GAINDE 2000 afin de le rendre opérationnel sous toutes plate-formes pertinentes,
- Engager l'expérimentation, en matière de réseau, du mode de communication par radio-transmission (wireless),
- Définir et exécuter une bonne politique de prospection et de promotion du produit GAINDE 2000 pour son implantation au niveau international,

- Concevoir et développer des modules additionnels pour optimiser les fonctionnalités existantes de GAINDE 2000 et en enrichir le champ d'exploitation,
- Assurer la création, l'acquisition, l'exploitation de toute activité se rattachant aux objets précités.

### **C - PARTENAIRES DU GIE :**

Le GIE a plusieurs partenaires techniques nationaux et internationaux avec qui il échange des compétences, de l'expertise et des solutions.

On peut citer parmi les principaux partenaires:

- Microsoft Afrique de l'Ouest et du Centre ABIDJAN
- Paybox services –FRANCE (opérateur paiement électronique),
- Platine Communication –BORDEAUX-,
- Trade Point Sénégal.

### **D - EXPERTISE DU GIE GAINDE 2000**

Constitué de professionnels expérimentés dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le GIE GAINDE 2000 a développé une expertise autour de plusieurs pôles de compétences techniques et de compétences métiers :

### **RESEAU & TELECOM**

Le GIE GAINDE 2000 a des compétences pointues et une expérience avérée en tant qu'intégrateur de systèmes et de services dans le domaine des réseaux d'entreprises.

### **DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS**

Les ressources du GIE GAINDE 2000 ont une longue expérience dans le développement des systèmes d'informations. Ils ont été impliqués dans toutes les phases de modernisation du système de dédouanement (GAINDE) depuis 1995.

### **COMPETENCES METIERS**

Travaillant depuis 1995 dans l'environnement du commerce extérieur, nos experts ont pu se forger des compétences métiers très poussées, notamment dans les domaines suivants :

- Informatique douanière,
- Facilitation des procédures du commerce extérieur,
- Gestion de projet de grande envergure,
- Support et assistance aux utilisateurs (help desk),
- Formation des utilisateurs,
- Systèmes de paiement électronique.

## **I/ - DESCRIPTION DU RESEAU ORBUS 2000**

Le Système ORBUS 2000 est conçu pour faciliter les procédures du commerce extérieur par des échanges électroniques entre les différents intervenants du commerce extérieur. Le système repose à la fois sur une **infrastructure technologique** et un **dispositif de services**.

ORBUS permet la réduction significative du délais des formalités de pré-dédouanement, la réduction des coûts liés aux formalités, l'amélioration de la qualité du service rendu à la clientèle ainsi que la quasi suppression de l'utilisation du papier.

Le système interconnecte, dans un réseau, les principaux acteurs du commerce extérieur pour le traitement automatisé des demandes d'autorisation et demandes de certificats exigés dans l'accomplissement d'une opération d'importation ou d'exportation.

Dans la version qui sera mise en production au début de l'année 2004, il est prévu la connexions des administrations suivantes :

1. **Les Banques**
2. **La Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC)**
3. **La Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurances (FSSA)**
4. **La Direction de la Protection des Végétaux (DPV)**
5. **La Direction de l'Elevage (DIREL)**
6. **La Direction du Commerce Extérieur (DCE )**
7. **La Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes (DOPM)**  
**La Division du Contrôle et de la Qualité (DCQ)**
8. **La Division de la Métrologie**
9. **La COTECNA**
10. **La Direction des Eaux et Forêts**
11. **La Direction Générale du Trésor**

Les documents et certificats suivant seront traités de manière électronique :

<b>N°</b>	<b>CODE</b>	<b>DOCUMENTS</b>
1	DPI	Déclaration Préalable d'Importation
2	AV	Attestation de Vérification
3	AC	Autorisation de Change
4	AI	Attestation d'Importation
5	EC	Engagement de Change

6	AE	Attestation d'Exportation
7	FD	Facture Définitive
8	FP	Facture Pro Forma
9	QT	Quittance de paiement Trésor
10	BAE	Bon A Enlever Douane
11	PA	Police d'Assurance
12	CON	Connaissancement
13	COI	Certificat d'Origine Import
14	COE	Certificat d'Origine Export. (7 types de certificats)
15	CSD	Certificat Sanitaire DIREL ( 8 types de certificats)
16	CZSD	Certificat Zoo – Sanitaire DIREL (6 types de certificats)
17	CSDO	Certificat Sanitaire DOPM
18	CCOS	Certificat de Contrôle d'Origine Sanitaire
19	DIPA	Déclaration d'Importation de Produit Alimentaires
20	RDIIM	Récépissé de déclaration d'Importation des Instruments de Mesure
20	CQ	Certificat de Qualité
21	PI	Permis d'Importation DPV (2 types de demandes)
22	CPS	Certificat PhytoSanitaire
23	PVIPI	Procès Verbal d'Inspection Phytosanitaire à l'Importation
24	PCITES	Permis CITES
25	PCOUPE	Permis de coupe
26	PC	Permis de circulation
27	PD	Permis de dépôt
28	PO	Permis d'origine

## **II/- DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS**

D'une manière générale, ORBUS 2000 offre les services suivants aux usagers :

**A – Ouverture de dossier :** Ce service consiste pour l'utilisateur à créer un dossier électronique sur le réseau ORBUS 2000. Chaque opération (***ensemble des documents destinés à accompagner une déclaration en douane***) doit faire l'objet de l'ouverture d'un dossier. L'ouverture d'un dossier donne droit :

- Au routage des documents collectés vers le système de la Douane.
- A disposer d'éditions certifiées. Ces documents authentiques vont servir lorsque le dédouanement doit avoir lieu dans un bureau non automatisé.
- De bénéficier des services du help desk pour bénéficier d'une assistance en ligne et pouvoir activer le traitement d'une requête et être informer sur l'état d'avancement des dossiers en cours.

**B – Collecte de document(s) :** Après l'ouverture d'un dossier, l'utilisateur faire une demande de collecte d'un ou de plusieurs documents nécessaires au bon déroulement de son opération.

**C – Paiement électronique :** Ce service est facultatif. Il permet à l'utilisateur, après validation de sa déclaration en douane, de payer les droits et taxes liquidés à travers l'infrastructure sécurisée des droits et taxes.

**D – Centre de facilitation :** Le Centre de facilitation est conçu, d'une part, pour assurer le back office du système ORBUS, d'autre part, pour prendre en charge les besoins de tous les utilisateurs qui n'ont pas de moyens d'accès. Des opératrices prennent en charge leur requête et assure le suivi des dossiers à leur place.

## **IV/ - POLITIQUE DE DISTRIBUTION**

Les prestation de ORBUS 2000 seront directement offertes aux utilisateurs qui ont leur propre infrastructure et à travers un réseau structuré de distribution pour les autres clients. La cible se décline ainsi :

### **1) distribution directe**

GAINDE 2000 envisage d'offrir ses prestations directement à l'endroit des cibles suivantes :

- Les entreprises qui ont un agrément en Douane
- Les grandes entreprises import / export

## **2) distribution via un réseau**

Pour les autres publics, le GIE GAINDE 2000 envisage d'avoir recours aux relais suivants :

- Commissionnaire agréé en Douane (c'est le prolongement naturelle de leur offre de service)
- Les Chambres de commerce (elles permettent une large couverture du territoire)
- Le centre de facilitation ORBUS (il constituera une ultime alternative pour les opérateurs non pris en charge par les autres vecteurs)

## **V/ - MODE OPERATOIRE**

### **1) Inscription**

Les entreprises agréées doivent s'inscrire pour accéder à la plate-forme de service.

L'inscription consistera à :

- Fournir des éléments d'information sur l'entreprise (identification et contact)
- Fournir la liste des utilisateurs internes pour la création des comptes
- Souscrire éventuellement à d'autres services (assistance technique, formations supplémentaires, ...)
- Verser la caution pour couvrir les opérations à facturation mensuelle.

### **2) Ouverture de compte**

Pour les centres agréés et les clients connectés directement à partir de leur infrastructure, il leur sera créer autant de profil d'utilisateurs qu'ils n'en demanderont. Ces derniers pourront être répartis sur des sites différents.

Tous les profils seront rattachés à l'organisation et les opérations effectuées par chaque utilisateur seront comptabilisés dans le compte de l'organisation.

### **3) Utilisation du système**

#### **Création de dossier**

Après la formation, chaque utilisateur (entreprises agréées ou utilisateur direct) disposera du manuel d'utilisation qui lui indiquera comment créer des dossiers.

#### **Collecte de documents**

Après la formation, chaque utilisateur (entreprises agréées ou utilisateur directe) disposera du manuel d'utilisation qui lui indiquera comment faire la collecte des documents et comment assurer le suivi de l'état d'avancement.

Les documents collectés peuvent servir à un ou plusieurs dossiers. L'inspecteur vérificateur, après consultation des documents électronique, peut les apurer ou/et les annoter. Ce même document pourra alors être utiliser à nouveau s'il n'est pas totalement apuré.

**Routage vers la douanes**

Le réseau ORBUS 2000 a mis en place une passerelle avec le système de la douane. Cette fonction n'est utilisable que par les entreprises agréées par la Douane qui disposent d'un code d'accès à GAINDE. Au moment de faire leur déclaration sur GAINDE, elles doivent juste remplir le champs N° de dossier ORBUS. En le faisant, l'inspecteur vérificateur pourra consulter tous les documents électroniques liés à la déclaration.

Pour les utilisateurs d'ORBUS qui n'ont pas de compte GAINDE, ils devront communiquer à leur commissionnaire agréé en Douane le Numéro de dossier ORBUS.

Enfin, pour les utilisateurs ORBUS qui interviennent dans les bureaux de Douanes où le système GAINDE n'est pas encore opérationnel, ils disposeront d'éditions certifiées authentiques. En effet, au moment de la création du dossier, l'utilisateur doit indiquer son bureau de dédouanement pour l'opération faisant l'objet de la requête. Si ce bureau n'est pas couvert par GAINDE version 2000, le système va automatiquement autoriser les éditions certifiées.

Pour les documents destinées à l'export et requis par des autorités étrangères, le système autorisera également des éditions certifiées.

**Paiement électronique**

Cette fonction est facultative. Elle sera disponible au cours du premier semestre de fonctionnement du système. Les conditions de service et le mode opératoire seront définies ultérieurement.

**Editions certifiées**

Les éditions certifiées sont autorisées par le système en fonction des critères définies dans la section précédente. Les éditions certifiées sont imprimées sur papier sécurisé. Le système n'autorise que l'impression d'une copie originale. Toutes les autres impressions seront frappées du sceau COPIE. Seule le centre de facilitation est autorisé à faire des éditions certifiées. Il tient les copies à la disposition des utilisateurs aux centres de facilitation de DAKAR et de YOFF.

Les éditions certifiées devant faire l'objet d'une certification supplémentaire par l'autorité émettrice (ex : documents destinées à l'export et requis par des autorités étrangères) sont transmises à cette dernière par le centre de facilitation qui se charge de les récupérer pour les tenir à la disposition du demandeur.

**Support et helpdesk**

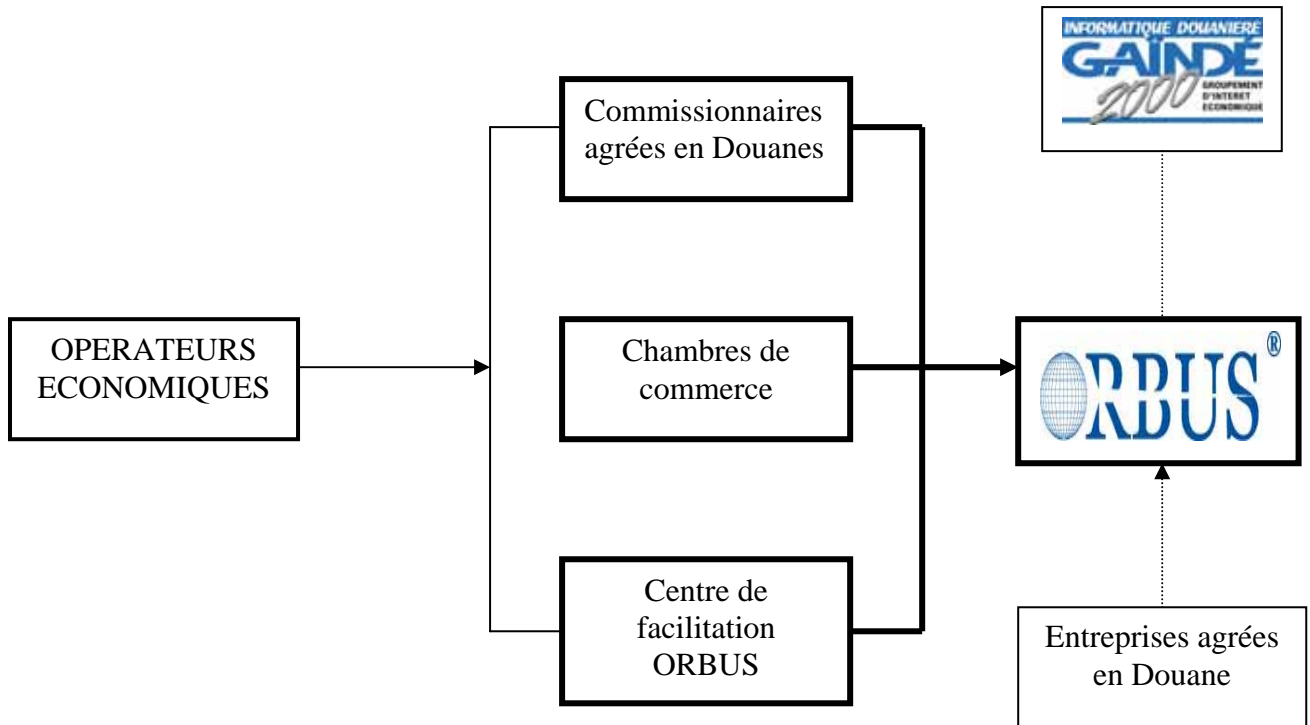
Tous les utilisateurs qui ont des dossiers en cours ont le droit d'utiliser les services du helpdesk pour les aspects suivants :

- Informations générales sur les procédures ORBUS
- Informations générales sur les procédures de dédouanement
- Informations générales sur le tarif
- Assistance saisie requête
- Résolution online problème utilisateur
- Suivi état d'avancement d'un dossier
- Signalisation incident traitement ou retard traitement
- Toutes autres forme d'information ou d'assistance relative au fonctionnement et à l'utilisation de ORBUS 2000.

Pour répondre aux demandes des utilisateurs, le centre de facilitation tient à la disposition des utilisateurs :

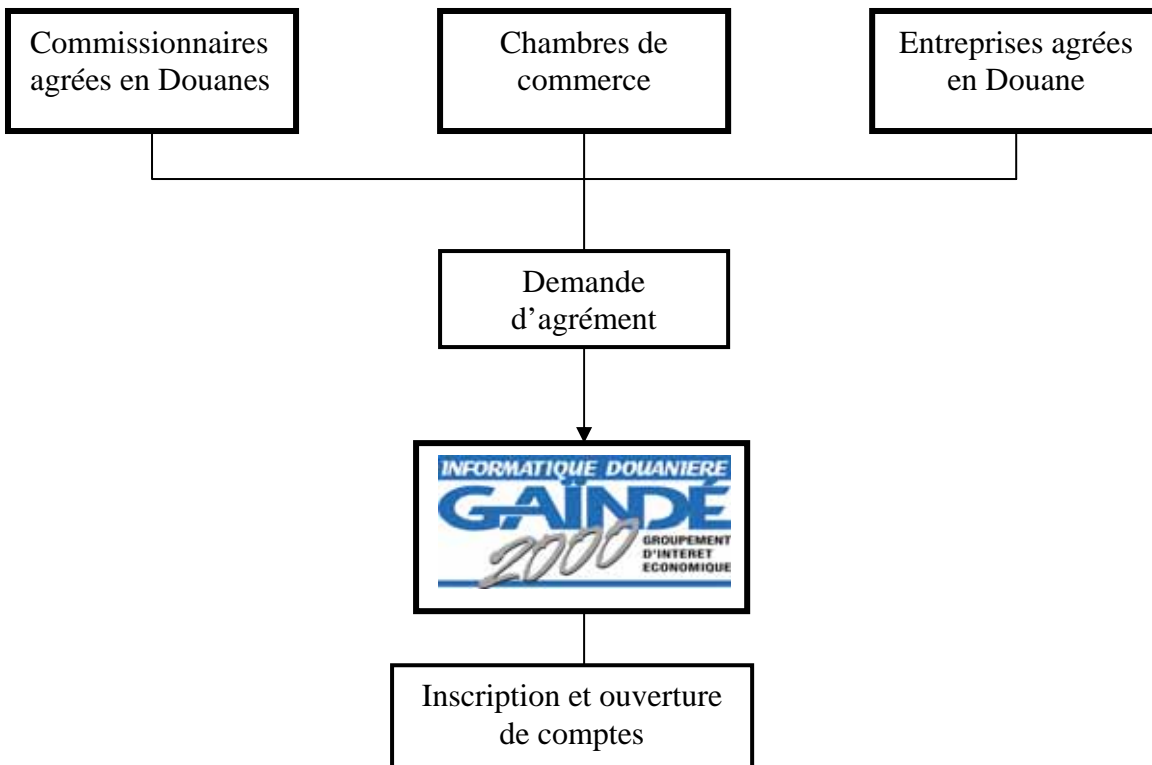
- Un call center ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- Un espace utilisateur dans le site Web avec une rubrique FAQ

Le call center dispose de ressources compétentes à la fois sur les aspects techniques et fonctionnels du système.

**V/ - SYNOPTIQUE ORGANISATION COMMERCIALE**

## VI/ - SYNOPTIQUE PROCESSUS ET MODE OPERATOIRE

### A - INSCRIPTION



**B – FONCTIONNEMENT**